

ÉDITORIAL

MILCAR JEFF DORCE

Dans *Mille plateaux*, Gilles Deleuze et Félix Guattari écrivaient : « Nous avons écrit l'Anti-Œdipe à deux. Comme chacun de nous était plusieurs, ça faisait déjà beaucoup de monde. »¹

Lorsque nous écrivons, faisons-nous émerger la multitude d'hommes et de femmes en nous ? Comment faire œuvre intellectuelle originale tout en restant à la fois un et multiple, chacun et plusieurs ? La question n'est pas sans intérêt, car elle renferme, selon François Ost, « le meilleur de ce que peut offrir la recherche scientifique »² : un travail résolument interdisciplinaire.

Comme toute œuvre résolument interdisciplinaire, ce numéro inaugural de la Revue Haïtienne Droit et Société (RHDS), lancée sous l'égide du Centre haïtien de recherche en sciences sociales (CHARRESSO), porte mille empreintes. Auteurs, lecteurs, membres du comité scientifique et du comité de rédaction, évaluateurs, tous venus de galaxies éloignées, se reconnaîtront sans doute dans ces quelques mots partagés. Avant de devenir papier final ou publication numé-

1. GILLES DELEUZE & FÉLIX GUATTARI, MILLE PLATEAUX: CAPITALISME ET SCHIZOPHRÉNIE 2 (1980).

2. FRANÇOIS OST, DIRE LE DROIT, FAIRE JUSTICE (2012).

rique, chaque texte a connu un voyage parfois peu tranquille – souvent ponctué de nombreux va-et-vient. François Ost le rappelle à juste titre : « il résulte aussi, outre de lectures académiques classiques, de nombreuses discussions informelles dont l’auteur a pu bénéficier avec des collègues et amis... », sans oublier ces yeux invisibles qui relisent, critiquent, conseillent, suggèrent, interrogent.

Tout ce beau plurivers de personnes et de visions – rien ne prédestinait nécessairement leurs mondes à se rencontrer. Et pourtant, à travers ce premier numéro – où des liens visibles et invisibles se sont tissés – s’opère un condensé de ce qui fonde à la fois le lien intellectuel et humain dans la quête de la vérité.

Ce premier numéro, qui réunit des galaxies éloignées, n’est pas né du hasard. Il voit le jour dans un contexte marqué par une quasi-absence de revues juridiques haïtiennes rigoureuses et par une forte demande de production scientifique. Redonner au droit sa fonction critique et sociale dans un environnement trop souvent privé d’outils de réflexion et de diffusion scientifique : telle est la volonté. C’est un geste de résistance épistémique qui est ici proposé, une invitation à produire une parole scientifique rigoureuse, critique et ouverte sur le monde, au service d’une société en quête de sens, de justice et de refondation.

Dans ce premier numéro, vous observerez que la Revue se veut à la fois historique et prospective. Historique, parce qu’elle renoue avec la tradition intellectuelle d’un pays qui, dès le début du XIXe siècle, a contribué à repenser les catégories du droit, de la citoyenneté et de la souveraineté dans le monde atlantique. Prospective, parce qu’elle entend inscrire les grandes questions juridiques et sociales haïtiennes dans les débats contemporains, là où le droit croise la société, l’histoire, la mémoire.

Fidèle à cet esprit d’ouverture et d’hétérogénéité, ce premier numéro réunit des travaux qui interrogent les fondements historiques, politiques et normatifs de l’État haïtien et ses premiers efforts d’intégration dans le droit international.

Le numéro s’ouvre par un texte magistral intitulé « Ce que le constitutionnalisme moderne doit à Haïti », dans lequel Guillaume

Deprez invite à repenser la citoyenneté à partir de l'expérience révolutionnaire haïtienne – matrice souvent oubliée du constitutionnalisme atlantique.

Il se poursuit avec « Haïti et sa pénible quête de reconnaissance au XIXe siècle », où Milcar Jeff Dorcé évoque une épuisante démonstration de civilisation que l'État haïtien dut livrer pour justifier son droit d'exister aux yeux du monde.

Ensuite, Mathieu Soula met un terme à une hésitation historiographique et juridique en affirmant avec rigueur et conviction que le massacre des Haïtiennes et Haïtiens de 1937 est un génocide. Son étude éclaire la nécessité de nommer l'irreprésentable pour restaurer la vérité historique et juridique.

Enfin, Wilfried Daniel Djie-Bouin explore la pertinence de la justice transitionnelle dans le traitement de la polycrise haïtienne, en plaidant pour une redéfinition du peuple souverain comme acteur central de la refondation démocratique et juridique du pays.

Puisque l'œuvre intellectuelle ne se fait jamais seule, nous vous offrons, très modestement, ce premier numéro. Puisse votre lecture préparer le chemin de nouveaux voyages à venir...

À propos de l'auteur

Milcar Jeff Dorcé est fondateur et directeur de la Revue Haïtienne Droit et Société